

CORRESPONDANCE ENTRE GRILLE CONVENTIONNELLE & GRILLE DE L'ENQUÊTE ACEMO

0200 - BRANCHES DU BÂTIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS

(Convention nationale 1596 des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés du 8 octobre 1990,
convention nationale 1597 des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés du 8 octobre 1990,
convention nationale 2609 des ETAM du bâtiment du 29 mai 1958,
convention nationale 2420 des cadres du bâtiment du 1^{er} juin 2004,
convention nationale 1702 des ouvriers des travaux publics du 15 décembre 1992,
convention nationale 2614 des ETAM des travaux publics du 21 juillet 1965,
convention nationale 2409 des cadres des travaux publics du 1^{er} juin 2004
& conventions locales du bâtiment ou du bâtiment & des travaux publics)

CATÉGORIE ACEMO		BÂTIMENT		TRAVAUX PUBLICS	
		NIVEAU	COEFFICIENT	NIVEAU	COEFFICIENT
OUVRIERS	1	Ouvrier 1 (<i>pos.1</i>), Ouvrier 1 (<i>pos.2</i>)	150 - 170	Ouvrier 1 (<i>pos.1</i>), Ouvrier 1 (<i>pos.2</i>)	100 - 110
	2	Ouvrier 2, Ouvrier 3 (<i>pos.1</i>)	185 - 210	Ouvrier 2 (<i>pos.1</i>), Ouvrier 2 (<i>pos.2</i>)	125 - 140
	3	Ouvrier 3 (<i>pos. 2</i>), Ouvrier 4	230 - 270	Ouvrier 3, Ouvrier 4	150 - 180
EMPLOYÉS	1	ETAM A		ETAM A	
	2	ETAM B		ETAM B	
	3	ETAM C, D		ETAM C, D	
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	1	ETAM E		ETAM E	
	2	ETAM F		ETAM F	
	3	ETAM G, H		ETAM G, H	
CADRES	1	Cadre A	60 - 80	Cadre A (<i>1, 2</i>)	
	2	Cadre B (<i>1-1, 1-2, 2-1, 2-2</i>)	90 - 120	Cadre B (<i>1, 2, 3, 4</i>)	
	3	Cadre C (<i>1, 2</i>), D	130 et plus	Cadre C (<i>1, 2</i>), D	

SONT À CONSIDÉRER COMME:

- **Ouvriers: Bâtiment et travaux publics:** Le personnel ouvrier des niveaux 1 à 4, soit tous les métiers ouvriers du bâtiment et des travaux publics, maîtres ouvriers et chefs d'équipe inclus (*carreleur, charpentier, chauffagiste, coffreur, couvreur, électricien, étancheur, ferrailleur, foreur, grutier, maçon, menuisier, monteur, plâtrier, plombier, ravaleur, soudeur, etc.*).
On inclura en outre parmi les ouvriers les chauffeurs et conducteurs, les coursiers, les agents et aides techniques de chantier, les aides appareilleurs, le personnel de nettoyage (y compris les femmes de ménage), le personnel de magasinage, le personnel de laboratoire et de taille de pierre de niveau 1 à 3. (Exemple: un nettoyeur de coefficient 300 du bâtiment qui aurait dû être classé en employé de niveau 1 sera à classer en ouvrier de niveau 1).
- **Employés: Bâtiment et travaux publics:** Le personnel ETAM des niveaux A à D. Emplois type : *aide comptable, dessinateur d'exécution, employé administratif, gardien, secrétaire, standardiste, etc.*
On exclura dans les deux cas les conducteurs, les coursiers, les agents et aides techniques de chantier, les aides appareilleurs, le personnel de nettoyage et de magasinage ainsi que le personnel de laboratoire et de taille de pierre de niveau 1 à 3.
- **Professions intermédiaires: Bâtiment et travaux publics:** Le personnel ETAM des niveaux E à H. Emplois type: *analyste programmeur, comptable confirmé, dessinateur d'études, métreur, représentant, technico-commercial, secrétaire de direction, etc.*
- **Cadres: Bâtiment et travaux publics:** Le personnel relevant des conventions nationales des ingénieurs et cadres, cadres de direction inclus.

*CAS PARTICULIERS : Les établissements appliquant la convention nationale 2594 des installateurs en remontées mécaniques du 15 mai 2006 ou la convention 5550 de BTP RETRAITE répartiront leurs salariés en s'inspirant des présentes grilles.
Les salariés relevant de conventions locales du bâtiment et/ou des travaux publics sont considérés comme relevant de la convention nationale de référence.*

N.B. : Ce tableau d'aide à la réponse aux enquêtes ACEMO n'a pas vocation à être utilisé comme support de comparaison entre les différents statuts ou conventions. Il n'a aucune valeur ni juridique ni statistique en dehors du cadre des enquêtes ACEMO.